

## L'accueil des ambassades en Bretagne (1364-1491) : un instrument d'affirmation du pouvoir ducal

En mai 1475, le roi d'Angleterre envoie le gascon Louis de Bretailles auprès de François II. L'ambassadeur, avec sa suite, se rend en Bretagne et rencontre le duc à Nantes. Ce dernier cherche à rendre agréable le séjour de son hôte puisqu'il demande aux villes qui se situent sur le parcours des Anglais de bien les recevoir. Il charge en particulier le lieutenant de Rennes, Antoine de Lamet, de s'assurer de leur accueil après l'entrevue à Nantes et avant leur retour en Angleterre. Ses ordres sont exécutés à la lettre puisqu'on leur offre le gîte, le couvert, des chevaux et même une escorte pour leurs déplacements. Cet exemple montre que les ambassadeurs sont traités comme des personnes de première importance. Pendant leur séjour en effet, ils font l'objet de toutes les attentions, par égard pour le souverain qu'ils représentent.

Les ambassadeurs sont des «personnes qui, à un titre quelconque, représentent un groupe politique, et plus spécialement l'autorité qui dirige ce groupe, auprès d'un autre groupe politique, que ce soit d'une façon permanente ou temporaire, systématique ou occasionnelle»<sup>1</sup>. L'accueil ou l'envoi d'ambassades constitue un attribut de la souveraineté utilisé par les ducs de la dynastie de Montfort, de 1364 à 1491, c'est-à-dire de la victoire d'Auray, qui permet l'avènement de Jean IV, au mariage entre Anne de Bretagne et Charles VIII, qui marque la fin de l'indépendance du duché. Même au plus fort des conflits, les contacts diplomatiques n'ont jamais cessé. Le but ici n'est pas de décrire les missions des diplomates étrangers en Bretagne, le déroulement des négociations ou la nature des traités conclus, mais de montrer l'importance de la venue d'une ambassade. La Bretagne se situe au cœur d'alliances internationales et la cour, très active à l'image des autres cours princières, est un lieu de rencontres et de pour-

<sup>1</sup> GILISSEN, John, «Le statut de l'étranger à la lumière de l'histoire comparative», dans *L'étranger, Recueils de la Société Jean Bodin*, t. IX, 1958, p. 22.

parlers. Le duc y accueille les messagers et les ambassadeurs de toute l'Europe qui viennent apporter des nouvelles ou négocier des traités. Ainsi, en quoi cet accueil participe-t-il à la propagande ducale, comment contribue-t-il à renforcer la politique d'affirmation nationale ?

## L'accueil des ambassades : un enjeu de taille pour le duché

### *Des liens avec toute l'Europe*

Les ducs de Bretagne se sont attachés à conduire une politique étrangère indépendante, sans passer par l'intermédiaire du roi de France. Les relations du duché avec les autres pays s'insèrent dans un contexte européen plus large et dépendent généralement des relations franco-anglaises. La politique internationale est très inconstante à la fin du Moyen Âge, évoluant entre périodes de paix et de regain des tensions. Même s'ils n'assurent jamais une paix durable, des traités sont signés pour mettre un terme à un conflit ou pour sceller une alliance politique et contiennent presque toujours des clauses relatives à la liberté du commerce<sup>2</sup>. Les délais portent généralement sur une période assez longue, mais ils sont souvent reconduits avant le terme de leur expiration.

Le nombre des traités actuellement conservés donne l'échelle des liens entre la Bretagne et le reste de l'Europe et montre le rôle important des relations diplomatiques dans la construction de l'État breton. Les contacts sont nécessairement multiples avec le royaume de France, mais ils s'étendent aussi à d'autres seigneurs ou souverains. Les ducs sont ainsi en contact direct avec le Saint-Siège sans passer par l'intermédiaire du roi. Ils reçoivent des légats ou des nonces apostoliques dont les missions révèlent la volonté papale de s'immiscer dans les affaires bretonnes, surtout au moment du Grand Schisme, qui éclate en 1378, et dont les séquelles durent jusqu'en 1422. Le passage de Thomas degli Amanati, le 20 juin 1384, a en particulier pour conséquence d'incliner le prélat malouin à la soumission au duc et renforce en même temps l'influence bretonne sur les nominations ecclésiastiques<sup>3</sup>. La tenue du concile de Bâle à partir de 1431 et le conflit

<sup>2</sup> Le 3 avril 1368, l'Angleterre et la Bretagne signent ainsi des «trêves et abstinance de guerre et entrecours de marchandise», pour une durée de trente ans, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 122, n° 10 ; reg. B 6, n° 375. Voir aussi BOITEUX, Louis-Augustin, *La fortune de mer, le besoin de sécurité et les débuts de l'assurance maritime*, Paris, 1968, p. 23 ; PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne*, nlle éd. par Bréjon de Lavergnée, Mayenne, 1981-1982, t. IV, p. 161.

<sup>3</sup> JONES, Michael, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris, Libr. C. Klincksieck, 1980-1983, n° 510 ; POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, *Les papes et les ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État*, Paris, 1928, rééd. Spézet, Coop Breizh, 2000, p. 307, 312-313, 324.

entre les évêques et le pape donnent lieu également à de nombreuses missions, souvent à destination de la France et de la Bretagne. Les nonces exhortent le duc à adhérer à la bulle affirmant la suprématie du pape sur le concile de Bâle, mais Jean V, sans rompre avec Rome, refuse de se brouiller avec le concile<sup>4</sup>. De la même manière, le duché entretient des relations étroites avec le roi d'Angleterre<sup>5</sup>, le duc de Bourgogne<sup>6</sup>, les États ibériques<sup>7</sup>, les comtes et ducs de Savoie<sup>8</sup>, le Saint-Empire romain germanique<sup>9</sup>, la Hanse germanique<sup>10</sup> ou encore avec des villes, comme Bayonne<sup>11</sup>. Les conflits avec la France et les rapprochements avec d'autres nations donnent lieu bien sûr à des échanges diplomatiques particulièrement intenses. Parmi les agents diplomatiques recensés dans les sources bretonnes, et dont l'origine a pu être identifiée, figurent les Français, loin devant les Britanniques, preuve que les contacts ne sont jamais rompus (graphique 1). Deux périodes se révèlent particulièrement denses. Durant la guerre du Bien public tout d'abord, entre 1465 et 1468, la Bretagne envoie et reçoit de nombreuses ambassades, d'Angleterre, de France, de Bourgogne et de l'Empire, à la fois pour conclure des alliances avec les adversaires du roi, mais aussi pour négocier avec les Français réfugiés à sa cour. Cette activité diplomatique se poursuit durant la guerre d'indépendance entre 1487 et 1491. Les diplomates sont ainsi chargés d'accompagner des troupes mises à la disposition du duché pour l'aider dans sa lutte contre l'invasion française. Ainsi, en 1487, Baudouin, bâtard de Bourgogne, vient à Rennes en compagnie d'ambassadeurs et d'une troupe d'Allemands envoyés par le roi des Romains<sup>12</sup>. Le roi de France envoie ses émissaires à plusieurs reprises pour négocier la paix, en particulier André

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 391, 396. Voir aussi la légation des nonces Guillaume Bont ou Bout et Robert Cavalcanti, pour la signature du concordat de Redon, le 14 août 1441. Ils reçoivent des lettres de pas, c'est-à-dire des autorisations de circuler, le 21 avril 1441 et partent après le 24. Après la signature, ils prolongent quelque temps leur séjour dans le duché, puis repartent vers la fin septembre. La plupart des promesses sont ratifiées par le pape, notamment le pardon accordé aux adhérents à Bâle et l'élargissement du droit de nomination du duc, *ibid.*, p. 435, 443-445.

<sup>5</sup> PARROT, Ingrid, *Transcription du registre B 11 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1487-1488*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1999, n° 912, 1488.

<sup>6</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, E 125, n° 18, 19 décembre 1440.

<sup>7</sup> Traité de paix et de commerce entre la Bretagne et les ambassadeurs du roi de Castille et de Léon, *ibid.*, E 124, n° 11-13, 1430-1452.

<sup>8</sup> JOLEC, Jean-Yves, *Transcription et étude du registre B 5 des lettres scellées à la chancellerie bretonne en 1467*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1990, n° 870.

<sup>9</sup> Cf. pièces justificatives n° 7-8.

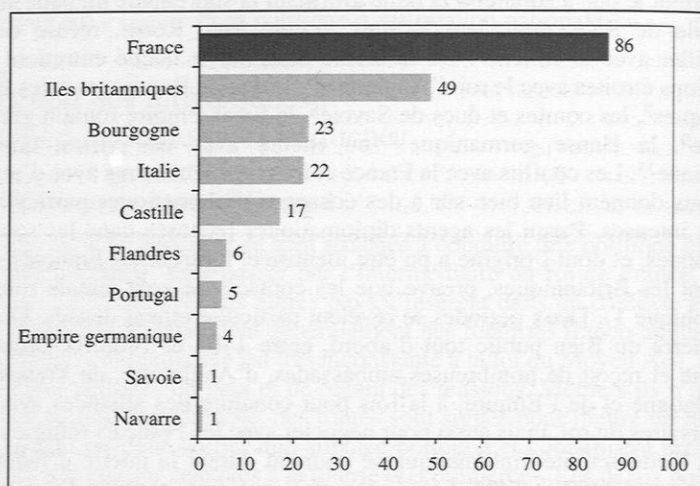
<sup>10</sup> Traité de commerce avec la Hanse d'Allemagne, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 125, n° 14-15, 21 septembre 1450.

<sup>11</sup> *Ibid.*, E 125, n° 23, 24 juillet 1407.

<sup>12</sup> Cf. pièce justificative n° 7.



d'Espinay, archevêque de Bordeaux, après la défaite de l'armée bretonne à Saint-Aubin-du-Cormier le 28 juillet 1488<sup>13</sup>.



Graphique 1 – Origine des agents diplomatiques en mission en Bretagne (1364-1491).

NB. Graphique réalisé sur un total de 214 cas pour lesquels l'origine a pu être identifiée.

### *Qui compose ces ambassades ?*

Même s'il n'existe pas encore d'ambassades permanentes, les négociations sont réservées à un personnel spécialisé dans les affaires étrangères, car elles exigent la tenue d'archives et des compétences d'ordre juridique<sup>14</sup> (graphiques 2 et 3). On envoie aussi parfois des ambassadeurs qui connaissent déjà le terrain. Par exemple, Raulin ou Ralph Barry, écuyer et conseiller du roi Édouard III, est désigné avec Robert Neville, le 1<sup>er</sup> novembre 1371, pour se rendre en Bretagne et soumettre une alliance à Jean IV ; il a sans doute été choisi pour son expérience en Bretagne puisqu'il avait servi comme capitaine d'Hennebont en 1359-1360<sup>15</sup>. Les

<sup>13</sup> PARROT, Ingrid, *op. cit.*, n° 1253, 31 juillet, et n° 1367, 26 août 1488.

<sup>14</sup> AUTRAND, Françoise, «Ambassade», dans *Dictionnaire du Moyen Âge*, sous la dir. de C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris, P.U.F., 2002, p. 48.

<sup>15</sup> JONES, Michael, *La Bretagne ducale, Jean IV de Montfort, entre la France et l'Angleterre (1364-1399)*, traduction de Ducal Brittany, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.



ambassades sont toujours collégiales. On y trouve des princes, des chevaliers et des officiers, mais aussi des prélats et des clercs. Plusieurs hommes d'Église en effet remplissent ces fonctions, comme l'archevêque de Rouen et Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui participent à la préparation du traité franco-breton de 1491, avec le seigneur du Bouchage<sup>16</sup>. Les aspects politiques des discussions sont également l'affaire des membres du conseil du roi, assistés de notaires, juristes, secrétaires pour la rédaction des actes, de militaires pour les trêves<sup>17</sup>. Le 23 juillet 1473, par exemple, une ambassade composée d'Antoine Woodeville, dit lord Scalles, de l'écuyer John Sapcots et du secrétaire William Sheffield, reçoit le pouvoir de négocier avec François II au nom du roi d'Angleterre et conclut un traité d'alliance perpétuelle le 11 septembre, à Châteaugiron<sup>18</sup>. Les ambassadeurs, qu'ils soient français ou anglais, appartiennent généralement à l'administration et souvent à l'hôtel, surtout quand il s'agit de remplir des missions délicates. Le traité du Verger, signé le 20 août 1488, fut ainsi préparé par l'archevêque de Bordeaux, secondé par Étienne Pascal, maître des requêtes, ainsi que Pierre de Chourdy et Jean Saurart, avocats du roi<sup>19</sup>.

Les princes, pour communiquer entre eux, disposent aussi des hérauts d'armes, dont l'importance est primordiale dans les contacts établis avec l'étranger. Ils remplissent notamment des missions de la plus haute importance lors des opérations militaires. Les cours étrangères utilisent toutes sortes de messagers, appelés aussi «courriers», «poursuivants» ou «chevaucheurs». Les comptes financiers qui mentionnent le paiement des messagers indiquent parfois la teneur des informations transmises<sup>20</sup>. Il peut s'agir des nouvelles de la guerre ou de la paix, mais aussi des mariages, naissances ou décès advenus dans les autres cours princières<sup>21</sup>. Le

<sup>16</sup> Cf. pièce justificative n° 10. LABANDE-MAILFERT, Yvonne, *Charles VIII et son milieu (1470-1498)*, Paris, Klincksieck, 1975, p. 130 ; Arch. mun. Rennes, CC 848.2, 1490, f° 91 ; LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloine, 1981, p. 106.

<sup>17</sup> AUTRAND, Françoise, «Ambassade», *art. cit.*

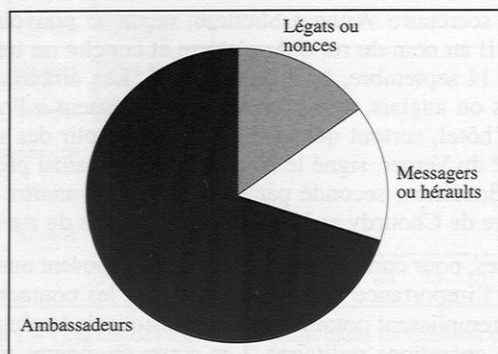
<sup>18</sup> DUPUY, Antoine, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, Paris, 1880, t. I, p. 314 ; POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, «François II, duc de Bretagne, et l'Angleterre», *Mémoire de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1928/2, p. 340.

<sup>19</sup> PARROT, Ingrid, *op. cit.*, n° 1367.

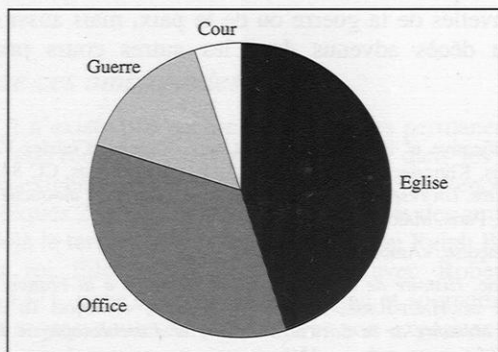
<sup>20</sup> Les raisons sont parfois très évasives : «Loys Agart, escuyer de monseigneur de Bourbon venu a Nantes devers le duc pour certaines matieres», MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, t. II, col. 1756-1758.

<sup>21</sup> «A un chevauchier du roy pour porter lettres de par le duc de Bretagne a Calais pour le fait du traité», JONES, Michael, *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, n° 467, avant le 13 novembre 1383.

Portugais Tristan est mentionné dans le compte de Pierre Landais de 1460 pour être venu à Nantes apporter des lettres de Don Ferrando au duc<sup>22</sup>. Le poursuivant n'est pas un simple porteur de nouvelles et peut remplir aussi une mission diplomatique, comme Hutin d'Aunoy, secrétaire de Charles V, qui apporte une lettre le 28 janvier 1370 pour dispenser le duc de servir en personne dans l'armée de France et l'autorise à rester en Bretagne, message destiné à ménager les intérêts bretons<sup>23</sup>. De même, le héraut «Windsor» vient trouver François II avec des lettres secrètes, en 1466<sup>24</sup>.



Graphique 2 – Les catégories d'agents diplomatiques en Bretagne (1364-1491).  
NB. Graphique réalisé sur la base de 226 cas identifiés.



Graphique 3 – Les activités des agents diplomatiques en mission en Bretagne (1364-1491).  
NB. Graphique réalisé sur la base de 105 cas identifiés.

<sup>22</sup> MORICE, Pierre-Hyacinthe, *op. cit.*, t. II, col. 1756-1758.

<sup>23</sup> *Ibid.*, t. I, col. 1636 ; LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de la Bretagne*, Rennes, 1906, t. VI, p. 16.

<sup>24</sup> POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, «François II», *art. cit.*, p. 284.

Les activités des agents diplomatiques témoignent des relations intenses entre l'État breton et les autres cours, qu'elles soient royales ou princières. Ces hommes appartiennent en général à la catégorie des étrangers privilégiés, placés sous la protection spéciale du duc. L'immunité des ambassadeurs est d'ailleurs en principe universellement reconnue, fondée sur le droit naturel et renforcée par une longue pratique depuis l'Antiquité<sup>25</sup>. Mais cela impose des obligations.

## L'entrée dans le duché : un cadre réglementé

### *Une venue préparée et annoncée*

Les ambassadeurs doivent se munir d'un sauf-conduit où sont inscrits leur nom, l'effectif de leur suite et le délai de la sauvegarde. Le 21 décembre 1467, une sûreté est ainsi accordée au «conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France, et en sa compaignie deux cens personnes et deux cens chevaux et audesoubz, pour venir devers nous et s'en retourner ou bon luy sembleroit, a durer ladite seürté le temps d'un mois entier». Son séjour se prolongeant, le duc reconduisit la sûreté le 13 janvier suivant, pour un mois, puis à nouveau le 11 février pour un autre mois<sup>26</sup>. En échange, ils reçoivent une protection et sont autorisés à entrer dans le duché, à circuler et à rencontrer le duc. Un sauf-conduit est ainsi accordé à «Ynigo d'Arceo, boursier d'Espagne, ambassadeur du roy d'Espagne venu par decza, par lequel est prohibé et deffendu a touz les subgiz de non, pendant le temps de sa legacion, lui donner aucun trouble, moleste ou empeschement en corps ne en biens mais lui donner conseil, confort, etc...»<sup>27</sup>. Les ambassadeurs peuvent en outre circuler dans le duché, comme «messire Jehan, abbé d'Abendon, messire Christofle Urswick, grant ausmonier d'Angleterre, seigneur Richart Tunstal, chevalier de la Gartiere et maistre Thomas Bourdet, docteur, ambassadeurs du roy d'Angleterre, a present estans en France, pour entrer et venir en ce país devers le duc»<sup>28</sup>. Ces documents ne donnent en revanche aucune indication sur la manière dont le contact est établi avec les autorités, sur la langue utilisée, et sur le séjour en lui-même.

<sup>25</sup> BAILLOU, Jean (dir.), *Histoire de l'administration française. Les affaires étrangères et le corps diplomatique français, t. I, De l'Ancien Régime au 2<sup>nd</sup> Empire*, Paris, éd. du C.N.R.S., 1984, p. 37.

<sup>26</sup> KERMARREC, Marion, *Transcription et étude des registres des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1468*, Mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1991, n° 26.

<sup>27</sup> VENNEUGUËS, Laurent, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1462 : Transcription et étude du registre B 2 des lettres scellées*, Mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1988, n° 754, 13 septembre 1462.

<sup>28</sup> PARROT, Ingrid, *op. cit.*, n° 912, 23 mai 1488.



Ces personnages sont également munis de pouvoirs et envoyés à l'autre partie par le souverain qui indique la mission précise dont il les a investis, lui donnant et commettant plein pouvoir, *plenariam potestatem*, et procuration pour l'accomplir, avec la promesse royale de ratifier la décision prise<sup>29</sup>. Ces agents sont donc annoncés par un bref de recommandation. C'est par une lettre que le roi de France prévient le duc de l'objet de la visite de son émissaire en 1451 et qu'il lui demande de lui accorder sa confiance :

«Nous envoions presentement par devers vous nostre amé et feal conseiller et maistre des resquestes de nostre hostel N. auquel avons baillié charge de vous dire et remonstrer aucunes choses venues a nostre congnoissance, qui grandement nous touchent et les droits de nostre Couronne. Si vueillez croire nostredit conseiller pour ceste foyz et a lui adjouster plaine foy de ce qu'il vous dira de par nous»<sup>30</sup>.

L'étranger n'arrive donc pas à l'improviste et doit prévenir de sa visite. Ce sont généralement les hérauts qui se chargent d'annoncer l'arrivée d'une ambassade ou d'un visiteur de marque. Le prince et les grandes villes disposent aussi d'un réseau d'informateurs qui leur évite les arrivées surprises<sup>31</sup>. Un messenger est ainsi envoyé par la ville de Rennes auprès du duc pour le renseigner sur Guillaume de Mortaign et les autres Anglais attendus, le 19 août 1448<sup>32</sup>. De même, Jehan Joliff est envoyé à Nantes pour avertir le duc de l'arrivée de Baudoin de Bourgogne, Maupertuys et des soldats allemands et picards le 8 août 1487<sup>33</sup>. On envoie parfois une escorte. Le conseil des bourgeois de Nantes dépêche ainsi une délégation d'officiers, de nobles et de bourgeois au-devant des visiteurs qui arrivent par la Loire et affrète des navires appelés «sentines»<sup>34</sup>. Un congé est par exemple donné «a Jehan Perrot, Jehan Fournier, Thomas Rouxeau, Lourens Mauclerc, Blais de Maugent et Jehan Moreau, marchands des par-

<sup>29</sup> BAILLOU, Jean, *op. cit.*, p. 35.

<sup>30</sup> MORICE, Pierre-Hyacinthe, *op. cit.*, t. II, col. 1557-1558.

<sup>31</sup> Celui de Philippe le Bon était «particulièrement dense, spécialement dans le cas de la venue d'invités de marque» et le duc était informé du lieu où se trouvaient ses invités à chaque étape de leur voyage à partir du moment où ils étaient sur ses terres, HUESMANN, Jutta, «La procédure et le cérémonial de l'hospitalité à la cour de Philippe Le Bon, duc de Bourgogne», *Revue du Nord*, t. 84, n° 345-346, avril-sept. 2002, p. 299.

<sup>32</sup> «Nous, maistre Jehan Loaisel et Jehan de La Ripviere, certiffions a qu'il appartient que Jehan Bot, repareur de l'eupvre de Rennes, a baillé de nostre commandement a ung homme que presentement envoions a venir devers le duc pour son deffray (défraiement) pour y porter certaine nouvelle au duc de Guillaume de Mortaign et autres Anglois qui s'en vont devers le duc, XXV sous», Arch. mun. Rennes, AA 21.

<sup>33</sup> *Ibid.*, AA 3.

<sup>34</sup> En 1500, pour la venue du roi et de la reine, la ville achète deux sentines, l'une à un marchand de Tours, l'autre à un particulier de Saint-Julien-de-Concelles, LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain*, *op. cit.*, p. 105.

ties de Pont de See pour ce qu'ils ont amené en ceste ville de Nantes en un vaisseau parsur la riviere de Loire certains ambassadeurs du roy d'Angleterre», venant de France, le 4 décembre 1487<sup>35</sup>. L'escorte est destinée à protéger l'étranger mais aussi à annoncer sa venue à la population, notamment par des danseurs ou des musiciens jouant de la trompette, du tambourin ou de la flûte. L'arrivée d'un hôte de marque est signe de changement et de curiosité mais aussi de fête pour la population qui assiste à sa «joyeuse venue», à la manière des «joyeuses entrées» des ducs<sup>36</sup>.

### *Premier contact*

Le premier contact est de toute première importance, tant pour le personnel diplomatique, car cela peut influencer sur la mission qu'il est chargé d'effectuer, que pour la population qui accueille. L'admission dans la ville constitue un moment essentiel, puisque c'est quand que le voyageur franchit les enceintes et les portes qu'il est pleinement transformé en hôte<sup>37</sup>. À Rennes, lors de ces entrées, trois portes sont utilisées : la porte Mordelaise, la porte Toussaint et la porte aux Foulons. Le principal lieu de convergence est ensuite le Bout de Cohue<sup>38</sup>. Expression de la liesse populaire, des feux de joie sont allumés et des tonneaux de vin sont disposés sur les lieux de passage et aux principaux carrefours pour accueillir les nouveaux arrivants. Ces défilés sont ainsi une manière de prévenir les habitants et de les tenir informés des événements<sup>39</sup>. La rencontre avec l'invité est un moment primordial puisque c'est là que s'établit le contact. Un étranger peut se voir conférer la qualité d'invité, par un baiser, une révérence ou une poignée de main de son hôte. Il est d'usage de le faire attendre quelques jours avant de l'admettre en présence du duc. Ce délai s'explique par plusieurs raisons, tant pratiques qu'idéologiques, notamment pour donner le temps de préparer la visite, mais aussi parce que l'honneur d'être accueilli est amplifié par la durée de l'attente, rituel issu probablement de «la pratique ancienne

<sup>35</sup> PARROT, Ingrid, *op. cit.*, n° 261. De son côté, le roi de France offre les services de Guy de Baigneux, chevalier, pour «conduire et guider» le comte de Derby en Bretagne, BOUCHART, Alain, *Les grandes croniques de Bretagne*, éd. par M.-L. Auger et G. Jeanneau, sous la direction de B. Guinée, Paris, C.N.R.S., 1986-1997, t. II, p. 223.

<sup>36</sup> Arch. mun. Rennes, CC 844.1, f° 7. Sur ce sujet, voir L. BRYANT, «La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Âge», *Annales, Économie, Société, Civilisation*, 1986, p. 513-542 ; CHARTROU, M.-J., *Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance, 1484-1551*, Paris, P.U.F., 1928.

<sup>37</sup> HUESMANN, Jutta, *art. cit.*, p. 297. Voir aussi GARCIA, S., *Les entrées de villes à Nantes du milieu du XVI<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Nantes, 1996, p. 69.

<sup>38</sup> LE MÉE, Catherine, *Les manifestations publiques à Rennes au XVI<sup>e</sup> siècle (1500-1610)*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1997, p. 18.

<sup>39</sup> CONTAMINE, Philippe (dir.), *Le Moyen Âge, le roi, l'Église, les grands, le peuple, 481-1514*, Paris, Seuil, Histoire de la France politique, 2002, p. 389-390.

des entrevues princières dans laquelle un étranger était toujours un ennemi potentiel»<sup>40</sup>. Celle-ci est sans doute variable, mais les sources sont trop lacunaires pour s'en faire une idée précise<sup>41</sup>. La localisation de l'accueil est importante. Elle n'est pas le fruit du hasard puisque l'étranger est admis dans la sphère d'influence du prince, voire dans son intimité. Jean de Monte et Antoine de Rosellis, nonces envoyés par Eugène IV, passent par Angers et sont reçus en audience solennelle dans la grande salle du manoir épiscopal de la Motte à Vannes, en présence du duc et d'une belle assemblée de barons, nobles et prélats, en 1442<sup>42</sup>. François II accueille généralement ses visiteurs à Nantes<sup>43</sup>.

Les gestes et les rites sont importants lors d'une rencontre entre le duc et le personnel diplomatique et l'accueil est entouré d'une étiquette plus ou moins élaborée selon l'importance de la cour princière et du statut de l'invité.

## Le cérémonial d'accueil

### *L'importance du rituel*

Les visites sont donc régies par des règles strictes qui mettent en lumière les relations entre l'hôte et son invité<sup>44</sup>. Lors du rituel accompagnant l'accueil de l'étranger, se manifeste une réciprocité d'honneur, puisque l'invité honore son hôte en entreprenant un long voyage pour venir le voir. Il s'agit de le traiter convenablement et de lui faire bonne impression. L'accueil est donc d'une grande importance puisque l'honneur de celui qui reçoit est en jeu et c'est pourquoi le duc demande aux villes de bien recevoir ses hôtes. Elles secondent l'action ducale et sont tenues à un certain nombre d'obligations concernant l'hospitalité des ambassadeurs, qui sont pendant leur séjour l'objet d'attentions particulières par égard pour le souverain qu'ils représentent<sup>45</sup>. Les nombreux comptes de la ville de Rennes conservés aux Archives municipales de Rennes permettent de se faire une bonne idée de ces pratiques (*Cf Pièces justificatives n° 1-10*).

<sup>40</sup> HUESMANN, Jutta, *art. cit.*, p. 295, 307.

<sup>41</sup> Elle pouvait durer jusqu'à dix jours en Bourgogne, *ibid.*, p. 309.

<sup>42</sup> POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, *Les papes, op. cit.*, p. 391, 196 ; BLANCHARD, René, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, Société des Bibliophiles bretons, vol. IV-VIII, Nantes, 1889-1895, n° 2127.

<sup>43</sup> C'est là aussi qu'il prête serment au roi en présence des ambassadeurs français le 5 nov. 1475, MORICE, Pierre-Hyacinthe, *op. cit.*, t. II, col. 294.

<sup>44</sup> HUESMANN, Jutta, *art. cit.*, p. 316.

<sup>45</sup> BAILLOU, Jean, *op. cit.*, p. 36.



Un prince recevant une ambassade se doit d'organiser des fêtes. Rien n'étant improvisé, l'animation de ces festivités repose sur des officiers, les maîtres de l'hôtel, chambellans et maîtres des offices domestiques, cuisiniers, paneterie, fruiterie, fourrière, écurie, échansonnerie, qui se trouvent dans toutes les cours princières<sup>46</sup>. Les comptes des villes détaillent ces dépenses, surtout celles qui concernent les boissons et la nourriture. Du vin et des friandises sont apportés lors de la première rencontre, en signe de paix et de bienvenue<sup>47</sup>. Il est d'usage d'offrir systématiquement du vin aux invités, à la fois pour leur consommation ou en cadeau. L'ambassade du roi d'Espagne qui revient de sa visite auprès du duc, le 25 avril 1476, reçoit ainsi «deux cartes d'hypocras et ung cent de mestier, seix estamaux de vin dont trois de blanc et trois de cleriet»<sup>48</sup>. On s'efforce de trouver du vin de qualité pour honorer ses hôtes. Il s'agit de vin «claret» ou de vin d'Anjou pour l'essentiel, du blanc ou du «vermeil», donné au repas ou comme «vin de coucher»<sup>49</sup>. On considère en effet que le vin blanc ouvre les pores et les voies digestives tandis que le rouge les referme<sup>50</sup>. On offre aussi du vin épicé, spécialement de l'hypocras, rouge ou blanc, et servi avant le repas, à l'«amont» (l'apéritif), ou à la fin, lors de «l'issue».

Toute réception digne de ce nom s'accompagne d'un ou plusieurs banquets. La table est en effet un des éléments importants de l'accueil par

<sup>46</sup> LEROY, Béatrice, «L'animation de la cour de Navarre (vers 1350 - vers 1430)», dans *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Actes de colloque, Liège, 2003, p. 240-241.

<sup>47</sup> HUESMANN, Jutta, *art. cit.*, p. 313. Les villes comme Cologne et Aix-la-Chapelle servent un vin d'honneur, PARAVICINI, Werner, «L'étranger à la cour», dans *L'étranger au Moyen Âge*, Actes du XXX<sup>e</sup> congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Göttingen, 1999, Paris, Pub. de la Sorbonne, 2000, p. 21.

<sup>48</sup> Arch. mun. Rennes, AA 21. Cf. pièce justificative n° 6. La ville dépense aussi 20 sous et 12 deniers pour de l'hypocras et huit estamaux de vin donnés à un ambassadeur anglais, *ibid.* Albon de Saint-André et le seigneur de Saint-Pierre, lieutenants de Charles VIII, reçoivent ainsi six pots de vin et deux pots d'hypocras, *ibid.*, CC 850, 1491-1492, f° 86 v°. L'hypocras apporté à Guillaume Cousinet coûte 25 sous, *ibid.*, AA 21, 1<sup>er</sup> mai 1451. La ville en offre aussi au seigneur de Bueil, amiral de France, et au cardinal d'Estouteville, *ibid.*, CC 814.1, 1453, f° 6, de même aux ambassadeurs du roi des Romains et du roi d'Angleterre en 1489 et 1490, *ibid.*, CC 847.1, 1489, f° 35, 35 v°, AA 3, 2 août 1490. Sur ce sujet, voir LEGUAY, Jean-Pierre, «Banquets, cadeaux alimentaires et autres présents aux visiteurs de marque dans les villes françaises», *Congrès national des sociétés savantes de Chambéry*, 1991, p. 193-213 ; «Un aspect de la sociabilité urbaine : cadeaux et banquets dans les réceptions municipales de la Bretagne ducale au xv<sup>e</sup> siècle», *Charpiana, Mélanges J. Charpy*, 1991, p. 349-359.

<sup>49</sup> Pour un tonneau de vin d'Anjou donné au «grant maistre d'Angleterre», 29 L. 15 s., Arch. mun. Nantes, CC 103, f° 28, 1490-1492. Georges Louet reçoit 28 écus d'or pour deux pipes de vin blanc d'Anjou données au grand maître d'Angleterre venu voir la duchesse, le 28 septembre 1490, Arch. mun. Rennes, AA 21. De plus, l'ambassade de Louis de Bretilles reçoit huit pipes de vin blanc, deux de vin «vermeil», *ibid.*, 22 avril 1475.

<sup>50</sup> VERDON, Jean, *Boire au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002, p. 205.

les villes, qui dépensent des sommes élevées pour «faire chiere» aux ambassadeurs, et constitue à la fois une «mise en scène et en ordre de la société» et l'affirmation du pouvoir princier<sup>51</sup>. Ces banquets ne supportent sans doute pas la comparaison avec les fastueux festins et les célèbres entremets servis par Philippe le Bon ou Charles le Téméraire à la cour de Bourgogne, en particulier lors du banquet du Faisan organisé à Lille en 1454. Il faut dire que la documentation fait défaut pour connaître la composition d'un banquet offert par le duc lui-même et nous n'avons pas de récits ou de comptes-rendus détaillés tels que ceux d'Olivier de La Marche ou de Mathieu d'Escouchy pour en connaître le déroulement précis. Nous disposons seulement des comptes des miseurs de Nantes et de Rennes qui décrivent les dépenses engagées par les bourgeois et permettent ainsi de reconstituer des menus qui diffèrent d'un banquet à un autre (tableaux 1 et 2). Certes, ces actes n'ont pas la richesse d'un document narratif. Ils n'en témoignent pas moins de la prodigalité dont font preuve le duc, les conseils des bourgeois ou les communautés pour honorer leurs convives et contribuent à la représentation du pouvoir<sup>52</sup>.

Certains repas sont très légers, comme la collation de «dragées et espiceries», offerte à Louis de Bretailles le 1<sup>er</sup> mai 1475, tandis que ses gens reçoivent un souper plus substantiel<sup>53</sup>. D'autres s'apparentent en revanche à de véritables festins, où se succède une grande variété de mets. Des potages sont parfois servis en entrée. Vient ensuite le «rôt», moment très important durant lequel se succèdent plusieurs plats de viande en sauce<sup>54</sup>. Le poisson est davantage à l'honneur lors du banquet offert au prince d'Orange le 1<sup>er</sup> avril 1490, Carême oblige (Pâques étant le 11 avril)<sup>55</sup>. Sans être des banquets d'exception, plusieurs signes montrent que les repas ser-

<sup>51</sup> LAURIOUX, Bruno, *Manger au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 2002, p. 199. Les comptes des miseurs donnent le détail des dépenses «pour la belle chere dudit disner», Arch. mun. Rennes, AA 15, 1<sup>er</sup> avril 1490. De même, «pour faire chiere et deffroy aux ambassadeurs de France», *ibid.*, CC 794, 1422, f<sup>o</sup> 41 v<sup>o</sup>.

<sup>52</sup> LAURIOUX, Bruno, «Banquets, entremets et cuisine à la cour de Bourgogne», dans *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, sous la dir. de D. Régner-Bohler, Paris, Laffont, 1995, p. 1029. Voir aussi REDET, M., «Comptes de dépenses de la ville de Poitiers au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles», *Mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, p. 381-405 ; SAINT-ELOY, Madeleine, «Dépenses alimentaires à la charge de la ville de Nevers, du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle», *Bulletin philologique et historique*, 1968, I, p. 285 ; LEGUAY, Jean-Pierre, «Banquets», *art. cit.*, p. 193-213.

<sup>53</sup> Cf. pièce justificative n<sup>o</sup> 3. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, «François II», *art. cit.*, p. 359-360. Les envoyés du roi de Castille, quant à eux, reçoivent à Nantes du poisson, du vin, de l'hypocras, des «espiceries» et des torches, Arch. mun. Nantes, CC 92, f<sup>o</sup> 10 v<sup>o</sup>, 1459-1460.

<sup>54</sup> Cf. pièce justificative n<sup>o</sup> 1.

<sup>55</sup> *Ibid.*, AA 15.

vis sortent de l'ordinaire. Le vin n'est pas le « gros rouge » du quotidien : on sert du vin blanc, du claret, du rouge de qualité. La cuisson de la viande est améliorée : elle est lardée, farcie, rôtie et servie avec des sauces relevées.

Hervé Garlot, 12 avril 1474 <sup>56</sup>	Louis de Bretailles, Avril 1475 <sup>57</sup>	Louis de Bretailles, 1 <sup>er</sup> -3 mai 1475 <sup>58</sup>	François Le Bascle, 8 oct. 1488 <sup>59</sup>
24 poulets, 6 chapons, 2 faisans, 24 pigeons, 24 lapereaux, 2 lièvres 2 chevreaux, mouton, bœuf, veau et lard Farce pour la viande Tartes Pain  Vin blanc et claret	5 moutons 4 veaux et demi et trois quartiers 2 longes de bœufs Bœuf 7 livres de graisse et os à moelle 1 côte de lard frais pour rôtir avec pieds et oreilles Pâtes Tartes Œufs Beurre  Hypocras 416 quartes de vin rouge et blanc	<i>Mardi, 1<sup>er</sup> mai</i> Dragées et épicerie Poisson Vin blanc et claret <i>Mercredi, 2 mai</i> Potage Poisson Tarte de fromage Pain et beurre Vin blanc et claret <i>Jeudi, 3 mai</i> Pain 1 demi-bœuf, 2 grandes pièces de bœuf, 1 demi-mouton, 1 gigot, 1 épaule de mou- ton, 1 demi-veau, 1 chevreau, Deux chapons gras, 6 pigeons, 6 poules, 2 oisons, 2 lièvres, 1 jambon et du lard Rognon de veau, farce Fromage Vin blanc et claret	12 poulets, 12 pigeons, 12 perdrix 6 lapereaux, 2 lièvres 2 «pastez» de coings 2 tartes  Hypocras, vin blanc et claret

Tableau 1 – Menus de banquets donnés en l'honneur d'ambassadeurs étrangers.

<sup>56</sup> Cf. pièce justificative n° 1.

<sup>57</sup> *Ibid.*, n° 2.

<sup>58</sup> *Ibid.*, n° 3.

<sup>59</sup> *Ibid.*, n° 4.



Mais avec le repas offert à l'évêque d'Albi et au seigneur du Bouchage, on passe à une autre échelle. La facture particulièrement élevée s'explique par de plus grandes quantités et par une plus grande variété de mets<sup>60</sup>. On note en particulier la présence d'entremets servis entre deux plats, de gelées, de

Viande :	Desserts :	Divers, condiments :	Boissons :
35 perdrix et bécasses,	Tartes de fromage	Gelées, entremets	Hypocras
52 pigeons	Pâtisserie :	Dragées colorées	Vin blanc,
7 oies	hermines,	Persil, choux,	Vin de Gascogne
98 poulets, dont	48 hermines pour	oignons	
10 gros, 20 chapons	frîre, fleurs de lys,	Sel fin, moutarde,	
«grans et fort gras»	48 petits «croissans	verjus	
1 lièvre,	pour frîre»,	324 œufs	
26 lapereaux,	48 «rusolles» pour	30 livres de beurre	
1 «conaign» (lapin)	frîre,	Sucre fin	
4 cochons,	600 «mestiers»	1 «pain dehors»,	
4 cochons de lait,	Fruits :	48 pains, 600 «petits	
5 moutons et demi,	200 poires,	pains de ville»,	
13 «taves»	200 pommes,	36 «pains de	
de mouton,	2 livres de cerises,	bouche», 24 «pains a	
8 quartiers de veau,	prunes	faire assiette»	
12 pieds de veau,		Vin rouge pour les	
3 fraises de veau,		saucés	
2 cœurs de veau,		Épices :	
7 langues de bœuf, 2		«menues espices»,	
ventres de bœuf		poudre de	
2 côtes de lard à lar-		gingembre, poivre,	
der		cannelle,	
60 boudins,		safran «baptu»,	
48 pâtés d'assiette,		clous de girofle,	
7 pâtés de chapon,		200 nigelles,	
7 pâtés de lapin		amandes, câpres,	
		tourmesol	

Tableau 2 – Ingrédients du banquet donné en l'honneur de l'évêque d'Albi et du seigneur du Bouchage, 1<sup>er</sup> nov. 1491<sup>61</sup>.

<sup>60</sup> Le montant de ce repas est de 290 livres 50 sous et 30 deniers, alors que les dépenses pour l'accueil de François Le Bascle le 10 octobre s'élèvent seulement à 30 livres 35 sous et 6 deniers, et celles pour Louis de Bretilles à son retour de Nantes à 14 livres 6 sous et 1 denier, cf. pièces justificatives n° 3, 5, 10.

<sup>61</sup> *Ibid.*, n° 10.

sucre fin, qui peut provenir de l'île de Madère, et surtout des épices, que le grand commerce va chercher en Orient. On utilise du poivre, du gingembre, de la cannelle, du safran, qui vient du Levant mais qui commence aussi à être cultivé en Europe, en France et en Espagne, et bien sûr de la poudre des «menues épices», c'est-à-dire le clou de girofle des Moluques, la noix de muscade et le macis, utilisées surtout pour relever les viandes et les sauces<sup>62</sup>. Leur présence révèle à la fois la volonté d'afficher un luxe ostentatoire, mais aussi l'insertion de la Bretagne dans les grands courants d'échanges internationaux. Achevant le repas, la «desserte» est composée de toutes sortes de pâtisseries et de gâteaux sucrés et parfumés, des tartes, des «rissoles», c'est-à-dire des beignets salés. Sur les tables de fête, on pouvait aussi trouver des fruits frais selon la saison, des cerises, des poires, des pommes, qui étaient plutôt servis à l'entrée et parfois des fruits méditerranéens, comme les figues ou les oranges<sup>63</sup>. Mais ici (nous sommes le 1<sup>er</sup> novembre), à part les pommes, les fruits sont plutôt séchés ou confits, servis au dessert. L'«issue» correspond à la sortie du repas. Elle s'accompagne généralement d'hypocras ou de vin doux et de gaufres légères : métières, supplications et oublies<sup>64</sup>. Vient enfin le «boute-hors» : on quitte la salle du repas et on sert du vin et des dragées, des ouvrages à base de sucre et d'épices censés activer la digestion.

La réception se déroule souvent chez des particuliers. Si ces comptes ne permettent pas de connaître les détails de l'organisation comme le nombre des convives, les places données aux invités ou l'ordre des plats servis, sont consignés en revanche les produits achetés, les quantités, les ustensiles et le personnel, dont le salaire est pris en charge par la ville. Les quantités et la qualité de certains mets en disent long d'ailleurs sur les problèmes qui devaient se poser pour le ravitaillement. Les banquets officiels organisés en l'honneur d'ambassadeurs étrangers regroupent une assemblée nombreuse, composée en partie des membres de la suite, des notables de la ville et des représentants du pouvoir ducal. Celui organisé pour accueillir Jacques de Gondebaud, ambassadeur du roi des Romains, se déroule ainsi dans la maison de Jehan Hagomar, le 24 janvier 1491 ; y sont invités le chancelier et «plusieurs gens d'estat, tant gens de conseil, cappitaines de la meson de la royne, nostre souveraine dame, que mesmes des officiers et bourgeois de ladite ville»<sup>65</sup>. Il faut d'ailleurs relever la diffi-

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>63</sup> LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain, op. cit.*, p. 106.

<sup>64</sup> LAURIOUX, Bruno, *Manger, op. cit.*, p. 235.

<sup>65</sup> Arch. mun. Rennes, AA 3, 10 janvier 1491. Le 1<sup>er</sup> novembre 1491, un banquet est donné, dans la maison de François de Sorie, en l'honneur des seigneurs «d'Alleby (Albi) et du Bouchayge (Bouchage)», ambassadeurs de Charles VIII auprès de la duchesse, Arch. mun. Rennes, CC 848.2, 1490, f<sup>o</sup> 91, cf. pièce justificative n<sup>o</sup> 10 ; LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain, op. cit.*, p. 106.

culté pour les bourgeois de Rennes d'organiser un tel festin, car le duché est en guerre contre la France et la ville assiégée. D'autres se tiennent dans des bâtiments publics, comme la maison de la garde-robe ducale à Rennes ou dans des auberges réputées<sup>66</sup>. Ces dépenses, ajoutées à toutes les autres, représentent finalement un coût financier non négligeable.

### *L'accueil de l'étranger : un coût élevé*

Les ambassadeurs ne sont pas livrés à eux-mêmes mais encadrés et défrayés de leurs dépenses. Le prince ou les villes prennent entièrement à leur charge la nourriture et les frais de logement du visiteur, de ses gens et de ses chevaux<sup>67</sup>. En 1481, des Anglais sont ainsi raccompagnés en Basse-Bretagne pour leur passage en Angleterre<sup>68</sup>. Des guides et des chevaux sont mis au service des ambassadeurs pour faciliter leurs déplacements<sup>69</sup>. L'ambassade conduite par Louis de Bretailles, en 1475, est ainsi entièrement prise en charge par la ville de Rennes, que ce soit pour le logement, la nourriture ou le transport, dont les dépenses sont consignées dans les comptes des miseurs. Certains Anglais descendent chez l'habitant, d'autres à l'hôtel du Cheval Blanc ou chez l'hôtesse de La Gallée, des établissements de bonne réputation, payés par la ville<sup>70</sup>. Avant le 25 avril, ils prennent le chemin de Nantes, avec plusieurs chevaux fournis par la ville, et sont de retour à Rennes dès le lundi 1<sup>er</sup> mai. Elle engage aussi trois hommes et trois chevaux pour transporter «les coffres, malles et autres bagages dudit ambassadeur», qui repassent aussi par Rennes. Bretailles s'y trouve le mardi soir et est hébergé par les Rennais jusqu'au 5 mai. Le conseil des bourgeois charge ensuite Allain Fortin, trompette de la ville, de conduire l'ambassade à Saint-Malo<sup>71</sup>. Les visiteurs sont généralement

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>67</sup> Le conseil des bourgeois de Nantes finance les réceptions offertes aux ambassadeurs, VAILHEN, Jacques, *Le conseil des bourgeois de Nantes, contribution à l'étude du droit municipal en Bretagne*, thèse de droit, Rennes, 1965, p. 430 ; voir en particulier «pour le deffroy des ambassadeurs d'Espagne, quelques jours dans la ville», Arch. mun. Nantes, CC 102, f° 36 v°, 37 v°, ou «pour le deffroy de l'ambassade du roi des Romains», *ibid.*, CC 103, f° 28, 1490-1492.

<sup>68</sup> «A George de Meinbier, pour le passage par mer de ce pays en Engleterre desdiz embaxadeurs d'Engleterre», en 1481, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 212, n° 15, f° 17 v°. De même, Jehannot Pognant reçoit 60 s pour conduire le héraut d'Angleterre en Basse-Bretagne le 9 mars 1489, Arch. mun. Rennes, AA 21, et la même somme pour l'accompagner à Guérande le 26 mars suivant, cf. pièce justificative n° 9.

<sup>69</sup> Cf. pièce justificative n° 8.

<sup>70</sup> Cf. pièce justificative n° 2. De la même manière, au Portugal, le roi assigne des auberges gratuites, PARAVICINI, Werner, «L'étranger à la cour», *art. cit.*, p. 21.

<sup>71</sup> *Ibid.*, 22 avril 1475 ; POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, «François II», *art. cit.*, p. 359-360., Arch. mun. Rennes, CC 832.2, 1474, f° 4, 5. La ville dépense également 35 livres pour le paiement d'un cheval livré à Faucon, héraut d'Angleterre, le 16 mars 1489, *ibid.*, AA 21.



reçus dans des auberges ou des hôtels. Allain du Rocher reçoit par exemple 4 livres pour loger le seigneur de Mailly, ambassadeur du duc de Bourgogne, le 17 décembre 1473<sup>72</sup>. L'ambassade du comte de Chimay en avril 1482 est quant à elle répartie en trois lieux : l'ambassadeur loge chez Jehan du Mesnil, le maître d'hôtel et l'argentier chez la femme Quartier et les autres membres de la suite à l'hôtel de Jehan Bourgoindre<sup>73</sup>. La communauté prend également en charge le ravitaillement en torches, bois de chauffage et bougies<sup>74</sup>. Il faut aussi s'occuper du linge : le conseil des bourgeois de Nantes paie des «bourgeoyses qui furent envoyees de par lesdits seigneurs de ceste ville pour prendre garde des linges, quelx furent portez audit lieu de Coaron [Couëron] pour servir auxdits ambaxadeurs du roy»<sup>75</sup>.

Le visiteur n'arrive pas les mains vides et se doit de donner un présent à celui qui le reçoit. En 1487, l'échanson du roi d'Angleterre, Jean de Sourdeac, offre ainsi au duc un «hobin» anglais (un petit cheval) et du vin<sup>76</sup>. Les cadeaux permettent de mieux engager des négociations difficiles et même parfois d'amadouer le duc, comme le fait l'ambassade conduite par Stillington et Wells, en 1479, destinée à ramener Henri Tudor en Angleterre<sup>77</sup>. En signe de réciprocité, le duc offre des présents à ceux qui lui sont recommandés. On donne généralement de l'argent, de la vaisselle, des bijoux ou des objets de valeur. Une robe de velours violet est ainsi offerte à Gracia de Almodiguera pour le remercier d'avoir apporté «la nouvelle que la royne d'Espagne avoit eu un filz», en août 1478<sup>78</sup>. Thomas

<sup>72</sup> *Ibid.* Les comptes des miseurs mentionnent aussi les «embassades des Anglais et de monseigneur de Bourgogne qui estoient logez chiés Rocher et chiés Tehin Paumer», en août 1425, *ibid.*, CC 796, f° 31 v° ; Scalles est logé chez «Caniart», *ibid.*, CC 840, 1482, f° 18. Un ambassadeur anglais est reçu chez Geoffroy Delamarre, *ibid.*, AA 21, 16 juin 1485. François Le Bascle, maître d'hôtel de Charles VIII, est accueilli chez Thomas Le Breton qui reçoit 30 livres, 3 sous et 6 deniers, *ibid.*, 8 et 10 octobre 1488 (Cf. pièces justificatives n° 4-4). Ce dernier reçoit aussi le seigneur de Saint-Pierre et Albon de Saint-André, *ibid.*, CC 850, 1491, f° 86 v°. Le héraut du roi et «une trompette» de Louis de La Trémoille sont, quant à eux, logés chez Guillaume Chérubin, *ibid.*, AA 21, 27 septembre 1488.

<sup>73</sup> Arch. mun. Rennes, BB 41, 30 avril 1482.

<sup>74</sup> Guillaume Cousinet, bailli de Rouen, est logé à l'hôtel, ce qui coûte à la ville 40 livres et 4 sous, *ibid.*, AA 21, 1<sup>er</sup> mai 1451.

<sup>75</sup> Arch. mun. Nantes, CC 102, 1489-1490.

<sup>76</sup> Au mois de février, le duc avait lui-même envoyé François du Pou auprès d'Henri VII et lui avait fait présent de cinquante pipes de vin d'Anjou, POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, «François II», *art. cit.*, p. 448.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 389. Sur ce sujet, voir BOONE, Marc, «Dons et pots-de-vin, aspects de la sociabilité urbaine au Bas Moyen Âge, le cas gantois pendant la période bourguignonne», *Revue du Nord*, t. LXX, juil.-sept. 1988, p. 471-487.

<sup>78</sup> MORICE, Pierre-Hyacinthe, *op. cit.*, t. III, col. 324.

Eulbacant et Robert Morton, ambassadeurs anglais, reçoivent quant à eux 3 000 livres tant en vaisselle d'argent qu'en argent<sup>79</sup>. Certains touchent des montants importants, à l'image de Jehan Renigon, protonotaire de Luccine, ambassadeur du roi de Castille, qui est gratifié de 6 000 écus d'or<sup>80</sup>. Les visiteurs de marque bénéficient aussi des dons des villes où ils sont accueillis, comme Philippe de Montauban, chancelier du roi, qui reçoit un don de vaisselle de 350 écus d'or, le 4 mai 1492<sup>81</sup>. Les cadeaux sont généralement donnés au départ, par des intermédiaires<sup>82</sup>. Le départ représente le dernier moment important de la rencontre protocolaire mais il est rarement évoqué. Les durées des séjours des hôtes étrangers sont très variables et dépendent des raisons du voyage plus que de la qualité de l'accueil. En général, la présence des ambassadeurs est assez courte, de l'ordre de quelques jours. Des ambassadeurs d'Angleterre sont ainsi reçus par la ville de Rennes deux jours seulement, du 14 au 16 janvier 1464<sup>83</sup>.

Le coût est en fin de compte extrêmement élevé pour celui qui reçoit. Mais l'enjeu en vaut la peine. En effet, les visiteurs, une fois de retour dans leur pays, rendent compte de l'accueil qui leur a été fait, ce qui renforce le prestige du prince. Ainsi, Louis d'Amaral, évêque de Viseu, venu au concile de Bâle comme représentant du roi du Portugal, et nommé par les Pères du concile ambassadeur auprès du duc en 1438, déclare au pape Pie II, au retour de sa légation, qu'il n'avait été en sécurité qu'en Bretagne et en Savoie. Un autre légat, le cardinal Jean Balue, envoyé en France et en Bretagne en 1484, s'estime ravi de l'accueil du duc<sup>84</sup>. L'hospitalité constitue donc un élément de la propagande ducale. L'accueil des étrangers fait connaître l'image que le duc de Bretagne entend donner de lui-même. Il

<sup>79</sup> Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 212, n° 15, f° 17, POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, «François II», art. cit., p. 401. De plus, une ambassade du pape Martin se voit offrir «deux esguieres d'argent doré», une chaîne du duc pour donner au duc d'Anjou à son retour de voyage de Saumur, *Lettres et mandements de Jean V*, n° 1332, 8 janvier 1419.

<sup>80</sup> Reg. B 7, n° 759, 2 septembre 1473. De même, 18 000 florins sont offerts à l'ambassade du roi des Romains, conduite par Baudouin de Bourgogne, Reg. B 13, n° 379, 11 décembre 1490.

<sup>81</sup> Arch. mun. Rennes, AA 21. Voir encore, 100 livres données à Robert Deberst, valet de chambre du roi, «de don luy fait pour aucuns services qu'il a fait pour la ville», Arch. mun. Nantes, CC 103, f° 32 v°, 1490-1492.

<sup>82</sup> PARAVICINI, Werner, «L'étranger à la cour», art. cit., p. 21.

<sup>83</sup> Arch. mun. Rennes, AA 21, 18 janvier 1464. De même, une ambassade espagnole séjourne à Nantes durant neuf jours, Arch. mun. Nantes, EE 192, 1<sup>er</sup> avril 1489 ; MATHOREZ, Jules, «Notes sur les rapports de Nantes avec l'Espagne», *Bulletin hispanique*, 1912, p. 119, 126, 383, 407 ; 1913, p. 124.

<sup>84</sup> Thomas degli Amanati déclare également avoir été très bien reçu en 1383, POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Amédée, *Les papes*, op. cit., p. 307, 312-313, 324, 423-425, 575-576.

traduit les aspirations politiques et l'affirmation du pouvoir, tant sur la scène européenne qu'à l'intérieur du duché, au même titre finalement que la politique de centralisation administrative.

Laurence MOAL

Docteur en histoire médiévale  
C.R.B.C.-U.B.O.

### RÉSUMÉ

La cour de Bretagne est un lieu de rencontres et de pourparlers. Les ducs de la dynastie de Montfort se sont en effet attachés à conduire une politique étrangère indépendante, sans passer par l'intermédiaire du roi de France, et ils reçoivent les messagers et les ambassadeurs de toute l'Europe. Leur accueil fait partie de la propagande ducale et constitue un attribut de la souveraineté à part entière. Les agents diplomatiques, dont la venue s'effectue dans un cadre très réglementé, font l'objet de toutes les attentions durant leur séjour. D'ailleurs, les villes, qui secondent l'action ducale, sont tenues à un certain nombre d'obligations concernant leur hospitalité, comme le montrent de nombreux comptes de la ville de Rennes. Lors de ces rencontres, les gestes et les rites sont de toute première importance.

### Pièces justificatives<sup>85</sup>

#### N° 1

1474, 12 avril – Rennes.

*Dépenses pour le repas servi à Hervé Garlot, ambassadeur du duc de Bourgogne.*

Arch. mun. Rennes, AA 21, original sur papier.

*Acte déchiré en haut.*

Mise faite par Pierres Bouaisguerin et Jehan de La Lande<sup>86</sup>, miseurs de ceste ville de Rennes, pour avoir fait le diner en fesant les comptes des deniers de ladite ville de Rennes, presans monseigneur le seneschal, Hervé Garlot, escuier d'escuierie de monseigneur de Bourgogne, en la compagnie du lieutenant et des bourgeois, fait le XII<sup>e</sup> jour de avril, l'an mil III<sup>c</sup> LXXIII apres Pasques.

<sup>85</sup> Certains de ces actes sont difficiles à transcrire, en raison de l'écriture ou de l'état de conservation. Je tiens à remercier Jean Kerhervé pour son aide.

<sup>86</sup> Drapier et miseur.



En pain, XX s.  
 En vin blanc et vin claret, XLV quartes, XLV s.  
 Item, pour deux douzaines de poulez, XXIII s.  
 Item, pour deux douzaines de lapereaux, XXII s. VI d.  
 Item, pour VI chapons a II s. VI d. la piece, XV s.  
 Item, pour deux chevreaux, XI s. VIII d.  
 Item, pour deux fesans, VI s. VIII d.  
 Item, pour deux douzaines de pigeons, XXIII s.  
 Item, pour deux levraz, III s.  
 Item, pour mouton, beuff et veau et lart, XLII s. VI d.  
 Item, pour farce, pouldre fine et pouldre a potaige et clou de giroufle, saffran et alemandes, dragee perlee, ris, ypoucras et pour le moistier, LXX s.  
 Item, pour beure a metre en quatre tartres, V s.  
 Item, pour la faczon des tartres, XII VI d.  
 Item, pour la paine du cueu, V s.  
 Item, pour belle chere, XX s.  
 Somme XVI L. VII s. X d.  
 A. de Lamet<sup>87</sup>.  
 B. Le Breton<sup>88</sup>.  
 Chotart<sup>89</sup>.

## N° 2

1475, non daté (vers avril) – Rennes.

*Détail des dépenses pour l'accueil de l'ambassade anglaise conduite par le Gascon Louis de Bretailles.*

Arch. mun. Rennes, AA 21, original sur papier.

Pour les ambassadeurs d'Angleterre :

Deü a Pierres Floury, hoste de ladite ambassade, tant pour belle chere, pour despence de chevaux que pour deffray d'ostel et autre despence en ce comprinse, XVI L. Gesterville

Deü a Jehan Gouellart, mareschal, tant pour ferreüre de chevaulx que pour autres choses, XXV s. III d. Gesterville

Deü a l'ostesse de la Gallee pour despence de quatre chevaulx, pour belle chere et autre despence, XXV s. Gesterville

A l'oste du Cheveu blanc pour despence de huyt chevaulx, belle chere et autre despence, XLIII s. IX d. Gesterville

A Bessardaye, pour deux chevaulx et belle chere, X s. G.

A Robin Quartier, pour despence de deux chevaulx, belle chere et autres deppence, XV s. G.

<sup>87</sup> Antoine de Lamet, lieutenant du capitaine de Rennes.

<sup>88</sup> Bertrand Le Breton, notable.

<sup>89</sup> Il peut s'agir de Jehan, homme de loi, ou de Pierre, notable.

Pour l'aide de cuysine, x s. G.

Pour les chambrieres de Floury et autres coadjutrices, xx s. G.

Pour la ferreüre desdits chevaux, xx d. G.

Pour les officiers qui conduysent ladite ambassade, maistre d'ostel et autres. G.

Le compte fait par moy.

Gesterville

*Au dos*

Deü a Thourault, l'appotiquaire, pour espicerie et ypcras, XIX L III s. III d.

Gesterville Item, deü a Guillet Le Maire pour II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> dix nef quartes de vin a dix deniers la quarte, vallent douze L VII s. VI d. Gesterville

A Jehan Alaire estoit deü pour III<sup>xx</sup> et IX quartes de vin a x deniers la quarte, vallent VXXVII s. VI d. III<sup>xx</sup>. Gesterville

Item, est deü a Baudouin et a Pierres Pares XXVIII quartes de vin tant blanc que rouge a x deniers la quarte, vallent XXIII s. III d.

A Collin Mochet, boucher, pour cinq moutons, troes veaux et demy, deux longues de beuff, sept livres de gresse et os moullies, ung [...] <sup>90</sup> de beuff, cent et cinq soulz. G.

A Pierre Lonesloit, pour ung veau et troes quartiers, prisés xv s. v d. G.

De Guillaume Duport, pour I coste de lart frais pour rostir et piez et oreilles, XIII s. II d. G.

*Au dos, sur le côté*

A Jamet Marays, pasticier, tant pour façon de pastes et tartes, euffs, beurre et autres choses, cent et quinze soubz.

Gesterville

### N° 3

1475, 1<sup>er</sup> mai – Rennes.

*Détail des dépenses faites pour l'accueil de l'ambassade anglaise, conduite par le Gascon Louis de Bretailles, à son retour de Nantes.*

Arch. mun. Rennes, AA 21.

Acte déchiré : bas, côté droit, original sur papier.

Ensuyt le mynu de la mise faicte et rapportee par François Pares, miseur et repareur, etc... pour l'enbassade de Angleterre a son retour de Nantes le premier jour de may LXXV comanczee estre faicte.

Premier,

Ledit jour pour la despence de celx qui amenerent les coffres, malles et autres bagaiges dudit anbassade pour trois hommes et trois chevaux tant dudit jour a soupper que du mardy II<sup>e</sup> jour dudit moys, pour ce : VII s. VI d.

Le mardi II<sup>e</sup> jour dudit mois, au soir, arriva ladite enbassade et fut despencé en vin tant blanc que claret : x s.

<sup>90</sup> Mot non lu.

Celui jour en dragee et autres espiceries, pour collacion, pour ce : v s.  
 Celui mesme jour pour les gens dudit enbassade a soupper, pour poisson et autres  
 chouses, pour ce : v s.

Le mercredi tiers jour dudit mois, a digner :

En pain : II s.

Item, en vin, tant blanc que claret : XII s. III d.

En paesson pour ledit disgner : VIII s. X d.

Item, une tarte de fourmaige : VII s. VI d.

Item, en beurre fres et autre beurre [... *déchiré*]

Pour le paesson que pour potaige, pouldres, fruit et autres chouses, pour ce [...  
*déchiré*]

Ledit jour a soupper en pain : II s.

Item, en vin tant sur jour a soupper que vin de couscher tant blanc que claret :  
 XIII s. III d.

Item, en morheu : III s.

Item, en autre paesson : II s.

Item, pour deux tartres d'allemandes : XXIII s. VI d.

Le quart jour dudit mois qu'est jeudi, au disgner, en pain : III s. III d.

Item, en vin, tant blanc que claret : XVII s.

Item, demye longe de beuff : v s.

Pour demy mouton : X s.

Item, demy veau : VI s.

Item, deux gras chapons : v s.

Item, ung jambon et autres lards

Item, pour II grandes pieces de beuff gras, pouldre, pour ce : III s. III d.

Item, ung fourmaige : III s. VI d.

Et au soupper dudit jour, en pain : III s. III d.

Item, en vin, tant blanc que claret, tant sur jour a soupper que vin de coucher :  
 XVIII s. III d.

Item, pour six pigeons VI s.

Item, pour six pouillez : v s.

Item, pour ung chevreau : v s. X d.

Item, ung gigot et une espaulle de mouton : III s. III d.

Item, deux ouaisons : v s.

Item, pour deux levratz : II s. XI d.

Item, ung roignon de veau : II s. VI d.

Et pour lart a lardez lesdits viandes,

Auxi beurre, euffs, herbes, pouldres pour le fars desdits oaisons et chevreau, pour  
 ce : X s.

Et pour la despance de leurs chevaux que de leurs sommiers qui portoint leurs  
 bagaiges pour ce : XXX s.

Et pour belle chere, a leur houtesse : XXXV s. VII d., outre la despance cy davent.

Et en outre ce a esté despance faicte pour conduire ladite enbassade a Saint Malo  
 par Allain Fortin, trompette de cestedite ville de Rennes :

Premier, pour le louaige de deux chevaux pour deux jours, chacun a II s. I d. pour  
 ce : VIII s. III d.



Item, pour le retour dudit lieu de Saint Malo, tant pour lesdits deux chevaux et deulx autres de Anthoine de Lamet, lieutenant de monseigneur le capitaine, avoit presté audit enbassade pour despence desdits chevaux et dudit Fortin : VIII s. IIII d. Pour une torche que monseigneur de La Gareliere envoya querir pour querir ledit enbassade chés maistre Raoul Boucquet, pour ce : III s. IIII d.

Philipe [*déchiré*].

## N° 4

1488, 8 octobre – Rennes.

*Détail des dépenses faites pour l'accueil de François Le Bascle, maître d'hôtel du roi de France, venu en ambassade avec des lettres de créance.*

Arch. mun. Rennes, AA 21, original sur papier.

Ensuist le nombre des gibiers, pastez, tartres et ypocras presentez de par la ville ou moys d'octobre l'an mil III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> ouyt a François Le Bascle, maistre d'ostel du roy, venu en ambassade devers les gens d'Eglise, nobles, bourgeois et habitans de la ville de Rennes. Oultre le deffroy faict chiés Thomas Le Breton, de luy, ses gens et chevaux, auquel lieu furent souper les officiers et bourgeois de ladite ville.

Et premier

Pour doze pouletz, doze pigeons, fut poyé XVI s. VIII d.

Pour doze perdriz, fut poyé XII s.

Pour seix lapereaux et deux leprartz, fut poyé X s.

A Pierre Marchant, pour deux tartres, deux pastez de coigns et deux cens de moytier, fut poyé pour tout ce LV s.

Pour deux estamaulx d'ypocras, fut poyé XLV s.

Pour doze estamaulx de vin blanc et claret, XXXVI s.

Somme toute desdits vins, gibiers, tartres, pastez et ypocras : VIII L XIII s. VIII d.

Feillee.

F. Le Gendre.

## N° 5

1488, 10 octobre – Rennes.

*Accueil de François Le Bascle, venu à Rennes avec des lettres de créance.*

Arch. mun. Rennes, AA 21, original sur papier.

Pour ce que le roy a envoyé missire François Le Bascle, son maistre d'ostel en ambassade par devers les gens d'Eglise, nobles, bourgeois et habitans de ceste ville de Rennes, et, par ledit ambassadeur, envoyé lettres de creance, a estre avisé et delibéré par les officiers et bourgeois le deffroyer luy, son train, gens et chevaux.

Pourquoy, il est mandé et commandé a Laurens Pares et Vincent Le Valloys, receveurs et miseurs des deniers ordonnez a la reparacion et fortificacion de cestedite ville, poyer a Thomin Le Breton la somme de trante livres troys soulz six deniers monnoie pour la despance que ont fait chés ledit Le Breton que ailleurs par les VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et dixieme jour de ce present moys d'octobre, ainsi que nous a aparu par mynu ledit Le Breton.

Et rapportant cestz presentes avecques quittance dudit Le Breton, celle somme leur vaudra a leurs comptes ou moistier en auront. Outre les gibiers, tartres, patez, vins et ypocras que leur avoit esté commandé presenter audit ambassade de par messeigneurs de la ville, queulx leur vaudront comme dessus par la relacion du conterolle. Fait le dixieme jour d'octobre l'an mill III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> ouict.

Du Porcher.  
Du Lescouet.  
Becdelievre.  
Marie.  
Hagomar.  
Jacques Guibé.

## N° 6

1476, 25 avril – Rennes.

*Accueil de l'ambassade du roi d'Espagne qui revient de sa visite auprès du duc*  
Arch. mun. Rennes, AA 21, original sur papier.

Il est ordonné a Guillaume de Hedé et Jehan Thierry, miseurs des deniers de la reparacion de ceste ville de Rennes pour cest an presant de fere presenter de par les officiers et bourgeois de la ville a l'enbaxade du roy d'Espagne venuz presentement de devers le duc deux cartes d'ypocras et ung cent de mestier, six estamaulx de vin dont trois de blanc et trois de cleriet et pour leur valloir a leurs comptes ou mestier en auront, leur en a esté signé cestz presentes le XXV<sup>e</sup> jour d'avrill l'an mil III<sup>c</sup> soixante saize.

Pierres de Quebriac.

A. De Mellon.  
B. Becdelievres.  
Hagomar.

Ledit vin et mestier a esté présenté esdites ambassades par maistre Patry Maury, procureur des bourgeois, et Gavelier, chés Guillaume Rouaulx ou ilz estoient logez.

## N° 7

1487, 31 juillet – Rennes.

*Dépense pour Baudouin de Bourgogne et les ambassadeurs de Maximilien d'Autriche qui ont accompagné une troupe de mercenaires Allemands pour secourir le duché.*

Arch. mun. Rennes, AA 21, original sur papier.

Vincent Le Valloys, l'un des miseurs des deniers ordonnez pour la reparacion de la ville de Rennes pour l'an derroin, pour ce que missire Baudouyn, bastart de Bourgogne, est presentement aryvé en ville et en sa compaignie Jehan de Montfort et maistre Anthoine de Branges, ambassadeur du roy des Romains, quelx ont amené en leur compaignie les Alemans venus au secours du duc et de son pays, et qu'il est requis pour l'onneur de la ville festoyer et deffroyez ledit bastart et lesdits ambassadeurs.

Il vous est ordonné et commandé que sur et des deniers que pourrez restez de l'an dont vous avez esté miseur, vous faictes la mise dudit deffroy, laquelle vous vaudra a voz comptes et ou moystier en auez, rapportant et remonstrant le mynu de ladite mise, signee de Jehan Feillé, conterolle de ladite ville.

Expedié ou conseil de ladite ville le darrain jour de juillet l'an mill quatre cens quatre vigns sept.

Par ordonnance des officiers et bourgeois de ladite ville.

Hagomar.

## N° 8

1487, 26 septembre – Rennes.

*Dépense pour l'accueil de Jehan de Montfort et d'Anthoine de Branges, ambassadeurs de Maximilien d'Autriche (26 septembre 1487).*

Arch. mun. Rennes, AA 21, original sur papier.

Je, Thomas Le Breton, confesse avoir esté poié de Vincent Le Valloys et Laurans Pares, choaisis receveurs et miseurs des deniers ordonnez pour la fortificacion de ceste ville de Rennes pour ung an qui commencera le second jour de septembre prouchain et finira le temps revollu la somme de vint et deux livres dix soulz, savoir pour le deffroy de Jehan de Montfort, maistre Anthoine de Branges, ambassadeurs du roy des Romains, la somme de dix ouyt livres monnoie et pour le capitaine Pero, la somme de quatre livres dix soulz, de laquelle somme de xxii L x s. monnoie, je quicte lesdits miseurs par le poiement que m'en a fait ledit de Valloys. Et cestui mon seign manuel cy mys le xxvi<sup>e</sup> jour de septembre l'an mil iii<sup>c</sup> iii<sup>xx</sup> sept.

Le Breton

## N° 9

1489, 26 mars (n. st.) – Rennes.

*Jehannot Pougant reçoit 40 s. pour avoir des informations à la Guerche et 60 s. pour conduire Faucon, héraut d'Angleterre, à Guérande.*

Arch. mun. Rennes, AA 21, original sur papier.

Jehan Le Breton, Jehan Dumont, ou l'un de vous, receveurs et miseurs des deniers de la ville de Rennes, bailler a Jehannot Pougant, chevauteur pour son deffroy de aller presentement a la Guerche savoir des nouvelles pour incontinant en faire



cy le rapport, la somme de quarante souz monnoie et rapportant cestes avec sa quittance pertinente icelle somme vous vaudra mise partout ou en aurez besoin. Fait à Rennes le vignt sixieme jour de mars l'an mil III<sup>C</sup> III<sup>XX</sup> huit.

Item plus bailler audit Pognant la somme de saixante souz pour poiement d'un veaige que nagueres il a fait en Guerrande conduyre Faucon, heraud d'Engleterre et ycy le ramenez, ouquel veaige il a esté par neuf jours. Et est entendu oultre la somme de LX souz paravant ce jozur a ladite cause luy bailler et ladite somme vous sera par sa quittance allouee et mise en clere desdits deniers. Donné comme dessus. Becdelievre.

Feillee.

Le Breton.

Hagomar.

*Au dos :*

Je, Jehan Pognant, congnoys et confesse avoir eu et repceü de Jehan Dumont, miseur de ceste ville de Rennes, la somme de cens souz ainxi qu'il est contenu de l'autre part, tesmoing ceste quittance signee de la main de Rouillet Martin et Pierres Le Breton a ma requeste, le XXVI<sup>e</sup> jour de mars, l'an mil III<sup>C</sup> III<sup>XX</sup> VIII.

Pierre Le Breton.

Martin.

## N° 10

1491, 1<sup>er</sup> novembre – Rennes.

*Dépenses pour le banquet offert par la ville de Rennes à Louis d'Amboise, évêque d'Albi, et Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, ambassadeurs de Charles VIII auprès de la duchesse.*

Arch. mun. Rennes, CC 848.2, 1490, f° 90 v°-93 v°, original sur papier.

Analyse : J.-P. Leguay, *La ville de Rennes, op. cit.*, p. 320-311.

Mise faite pour le banquet que donnerent les seigneurs et bourgeays de ceste ville de Rennes au seigneur d'Alleby et de Bouchayge, et fut en la maison de Francoizo de Sorie le jour et feste de la Toussains l'an mil III<sup>C</sup> III<sup>XX</sup> unze.

Premier

De Raouillet Gaultier, vignt seix perdriz et becgaces a cinq souz la piece, pour ce fut poyé VI livres X s.

De Pierres Gaultier, ung levrat et quatre cochons, pour ce XXII s. VI d.

De Lode, doze pigeons et ouict lapereaux, au pris de deux souz seix deniers le pigeon et cinq souz le lapereau, pour ce LXX s.

De Jehanne Le Feuvre, doze poullaitz a deux souz deux deniers la piece, pour ce xxx s.

De Rolland Jochet, cinq moutons et demy et ouict quartiers de veau, a chacun mouton au pris de vignt cinq souz, et chacun quartier de veau au pris de quinze souz, pour tout ce XII livres XVII s. VI d.

Dudit Jochet, doze piez de veau et trois frases, six langues de beuff, quatre livres de gresse, traze taves de mouton, deux courees de veau, une langue de beuff, trois hours (?) moulliees, deux ventres de beuff, pour tout ce fut poié IIII livres XV s.

Item, unze chappons grans et fort gras, chacun au pris de doze soulz six deniers, pour ce VI livres XVII s. VI d.

De la fille Dorel, doze lapereaulx a cinq soulz la piece, LX s.

De Jehan Duchesne, six lapereaulx, pour ce XXX s.

De Jehan Colin, cinq pigeons, chacun au pris de deux soulz six deniers, pour ce XII s. VI d.

De Jehan Fournier, deux dozaines et demye de pigeons chacun au pris de deux soulz six deniers, pour ce LXXV s.

Somme : XLV L. XVI s.

Item, pour quatre dozaines de pouletz a deux soulz six deniers la piece, pour ce VI livres

Item, deiz groux poullaitz a troys soulz six deniers chacun, pour ce XXXV s.

Item, quatre chappons a sept soulz six deniers chacun, pour ce XXX s.

Item, quatre cochons de laith au pris de cinq soulz chacun pour ce XX s.

Item, ung conaign, pour ce VI s

Item, quatre perdriz a cinq soulz la piece, pour ce XX s.

Item, sept ouayes a ouict soulz quatre deniers la piece, pour ce LVIII s. IIII d.

De la famme Jehan Lamy, deux coustes de lart a lardez, pour ce VII livres.

D'un nommé Pierres Bedault, ung groux chappons, cinq perdriz et becgages et cinq pigeons, pour tout ce XLVII s. VI d.

Item, d'un nommé Nicolas, quatorze poullaitz a deux soulz six deniers chacun, pour ce 35 s.

Item, de [blanc] quatre chappons, pour tout ce fut poié xxx s.

Item, de Guillemete Morin, quinze dozaines et demye de euffs a deux solz quatre deniers la dozaine, pour ce XXXVI s. II d.

De Yvon Poynet, doze dozaines d'euffs, chacune au pris que dessus, pour ce XXVIII s.

De Marguerite Rouault et d'un autre, trante livres de beure a dix ouict deniers la livre, pour ce XLV s.

De Nicolas Hubert, quatorze poullaitz, pour ce xxx s.

De Hervé Perier, deux cens de poires, deux cens de pommes et deux cens de nielles, pour ce XL s.

Feillee.

Somme : XXXVI L. I s. VIII d.

Item, en persil et chous, X s.

De Yvon Poynet, quatre dozaines de pain, pour ce VIII s.

Item, luy fut poié pour sel menu et moustarde V s.

Item, pour cinq livres de chandelle, VIII s. IIII d.

De Guillaume Jouault, cinquante dozaines de petits pains de ville, pour ce C s.

Item, de luy trois dozaines de pain de bouche, pour ce XII s.

Item, deux dozaines de pains a faire assiecte, X s. X d.

De Jehanne du Boais, pour veires baillez chies Franczoys de Sorie, savoir deux dozaines de Foulgere, quatre dozaines de pierre e pierre (?) dont il en y a six esmaillez et y a cinq voires quelx n'ont point de pies et sont de pierre, et pour tout ce a esté apuré a la somme de LXX livres

Item, fut poié pour linge perdu, savoir une grande touaille fine de cinq aulnes de long a ouit cartiers de laise, trois touaillons et cinq frometes de doublez fines et dongees, pour ce XIII livres

Item, fut poié a ung Alleman pour cinq dozaines de boudins a servir en lieu de saussices, pour ce XXIX s. II d.

Item, en lert pour ledit banquet, pour ce IX s. II d.

Item, en potz de terre de toutes sortes et cuilliers de bois, XXIX s. II d.

Feillee.

Somme : XXVIII L. XI s. VIII d.

Item, pour ung pain dehors, III s. VIII d.

Item, en ougneons, X d.

Item, a Thomas Brullon pour une pippe de vin blanc, pour ce XLIII livres

De Franczois Daville, pour ung pippe de vin de Gascongne, pour ce vingt deux escuz, pour ce XXXVIII livres X s.

Item pour unze potz de vin rouge affaire les sausses a troys soulz quatre deniers le pot, pour ce XXXVI s. VIII d.

Item, pour seix potz de vergeüst, pour ce VII s.

Item, pour troys pots de vinaigre a deux soulz seix deniers le pot, pour ce VII s. VI d.

Item, deux potz de vin breton, pour ce II s. VIII d.

Item, pour deux carreaux de seil groux, III s. III d.

De Jehan Belot, vint potz et pinte de vin claret a troys soulz quatre deniers le pot, pour ce LXVIII s. III d.

Item, pour deux bus de terre, pour ce V s.

Item, a Pierres Hohuon pour la vesselle de quoy assuy, pour ce LXX s.

Item, a Thebaudeau, pour seix [...] <sup>91</sup> pour faire les entremayes, pour ce VI s.

Item, aux manoupvriers pour servir, pour ce XXXII s. II d.

Item, aux serviteurs de la meson, XXX s.

Ensuit les espiceries achatees pour faire ledit banquet prinses ches Michel Caré, seix unces de pouldre pour faire geller, pour ce XV s.

Quatre onces de saffran baptu, pour ce XXVI s. VIII d.

Feillee.

Somme : III<sup>xx</sup> XVIII L. III s. X d.

Une livre de pouldre de gengibre, XV s.

Une livre de cannelle, XXVI s. VIII d.

Une livre menues espices, XXIII s. III d.

Une livre de poyvre, XIII s. III d.

Une livre de dragee colouree, VI s. VIII d.

Deux onces de giroufle, III s. III d.

Quatre livres cappres, XIII s. III d.

Ouict livres allemandes, XX s.

Trois livres froment moulé, V s.

Quatre onces tornesoel, II s. VI d.

Seix livres de prunes damax (?), XV s.

Deux livres de serises, III s. III d.

Trante livres de faitres a quarante soulz la livres, pour ce VI livres

Deux livres de sucre fin, XIII s. III d.

Item, quatre onces de giroufle, VI s. VIII d.

<sup>91</sup> Mot non lu.

Item, quatre onces de giroufle, VI s. VIII d.

Pinte d'eau rouse, III s. IIII d.

Demye livre de cannelle, XIII s. IIII d.

Pinte de huille, III s. IIII d.

Une once de saffran, VI s. VIII d.

Une livre allemandes, II s. VI d.

Doze quartes d'ypocras a doze soulz seix deniers la quarte, p̄our ce VII livres X s.

Enssuit l'ouvrage qui a esté faite pour le banquet, quatre dozaines de pastez d'asiepte, chacune dozaine au pris de saze soulz ouict deniers piece, LXVI s. VIII d.

Feillee.

Somme : XXVI L. XIII s. IIII d.

Sept pastez de chappons fornys de tout fars de chappons, pour ce XL s. X d.

Item, sept pastez de conaigns, chacun au pris de quinze soulz, pour ce C s. V d.

Item, sept tartes de fromaige, pour ce C s. V d.

Item, ermines et sept flors de lyes, le tout de patisserie, pour ce VII livres.

Item, quatre dozaines d'ermes pour frire, LX s.

Item, pour quatre dozaines de petiz croissans pour frire, pour ce LX s.

Item, pour quatre dozaines de rusolles pour frire, LX s.

Item, seix cens de moistier, pour ce XXX s.

Item, pour ung homme que les cuisiniers louerent pour broyer les allemandes, pour ce III s. II d.

En belle chere, chiés Francoys de Sorie, savoir bois et chibon, gros linge et le louaige de tout le linge, pour ce XV livres

Item, pour le linge perdu, savoir une grande touaille de doublez fine de cinq aulnes de linge et ouict quartiers de laise, troys touaillons, seix servietes de doubler fines dougees,

Item, pour celuy qui tandit la tapisserie, XX s.

Item, aux cuysigners queulx estoit a cuyre le pain, leurs fut donné par commandement de messeigneurs de la ville la somme de VI livres.

Somme : LVII L. V s.

### Petit glossaire

**Allemandes** : amandes.

**Begcaces** : bécasses.

**Bus** : buie, bue ou bure, cruche.

**Claret, cleriet** : nom que les Anglais donnent à toute sorte de vins rouges, surtout aux vins de Bordeaux.

**Coigns** : coings.

**Conaign** : lapin.

**Cueu** : queux, chef cuisinier.

**Entremayes** : entremets, plats servis entre le rôti et le dessert, qui peuvent aussi servir de divertissement lors des banquets princiers, par exemple à la cour de Bourgogne.



**Estamaux** : petits tonneaux.

**Hypocras, ypocras, ypoucras** : infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin édulcoré avec du sucre.

**Levrat, levraz, levratz, lepvartz** : lièvre.

**Morheu** : morue.

**Mestier, moytier** : sorte de petits fours, gaufres légères, servis à la fin du repas.

**Nielle** : nigelle, graine parfumée utilisée comme condiment.

**Once** : mesure de poids qui varie selon les régions, environ 30 grammes.

**Ouaisons, oaissons** : petits de l'oie.

**Ouayes** : oies.

**Os moullies** : os à moelle.

**Paesson** : poisson.

**Pipe de vin** : barrique de plus petite taille que le tonneau, d'une contenance variant selon les régions, environ 500 litres.

**Pinte** : unité de mesure, variant entre 0,979 litres et 2,5 litres.

**Pot** : unité de mesure, entre 2 litres (pot bordelais) et 3,72 litres (pot de Paris).

**Quarte, carte** : mesure de capacité, équivalent à deux pintes.

**Rusoles** : rissoles, beignets salés.

**Seil groux** : gros sel.

**Sommiers** : bêtes de somme.

**Verjus, vergeüst** : suc acide, tiré des raisins qui ne sont pas encore mûrs, et qui est employé comme assaisonnement, ou sorte de raisin que l'on emploie pour aciduler les sauces.